

Arrêté ministériel portant désignation des membres et du président de la Commission générale d'avis relative aux centres de vacances

A.M. 21-03-2025

M.B. 08-04-2025

La Ministre de l'Enfance et de la Jeunesse,

Vu le décret du 17 mai 1999 relatif aux Centres de vacances, l'article 17bis, inséré par le décret du 30 avril 2009 ;

Considérant que la Commission générale d'avis relative aux centres de vacances est instituée par la Ministre de l'Enfance, auprès de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, ci-après "l'ONE", pour une période de trois ans renouvelables ;

Considérant qu'il convient de désigner un président et de nouveaux membres de la Commission générale d'avis relative aux centres de vacances pour une période de trois ans ;

Considérant la demande envoyée le 21 novembre 2024 à l'ONE par la Ministre de l'Enfance pour désigner trois agents en son sein dont au moins un membre du service Centres de Vacances et un représentant des coordinateurs de milieux d'accueil ;

Considérant l'appel à candidatures lancé par l'Office de la Naissance et de l'Enfance en date 21 novembre 2024 aux pouvoirs organisateurs ou groupements de pouvoirs organisateurs de Centres de vacances associatifs non représentés dans les catégories 1° à 6°, actifs en Région de langue française ;

Considérant les demandes envoyées le 21 novembre 2024 par la Ministre de l'Enfance

- à l'Union des Villes et Communes de Wallonie pour désigner deux membres ;
- à l'Association de la Ville et des Communes de la Région bruxelloise pour désigner un membre ;
- au service de la Jeunesse pour désigner un membre ;
- au service de l'Inspection de la Direction générale de la Culture du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour désigner un membre ;
- à la Commission Consultative de l'Enfance pour désigner 6 membres représentant le secteur jeunesse et 3 membres opérateurs de formation issus du secteur des organisations de jeunesse ;

Considérant l'appel à candidatures lancé par le service Jeunesse le 21 novembre 2024 aux opérateurs de formation ;

Considérant les candidatures reçues,

Arrête :

Article 1^{er}. Sont désignés membres de la Commission générale d'avis relative aux Centres de vacances pour une période de trois ans :

	Organisme mandatant	Membres
Article 1er, 1 ^o	Ministre de l'Enfance et de la Jeunesse	Caroline HENRY
Article 1er, 2 ^o	Office de la Naissance et de l'Enfance	Annick COGNAUX
Article 1er, 2 ^o	Office de la Naissance et de l'Enfance, agent représentant les coordinateurs de milieux d'accueil	François-Xavier DRAIZE
Article 1er, 2 ^o	Office de la Naissance et de l'Enfance, agent membre du service Centres de vacances	Caroline MAERTENS
Article 1er, 3 ^o	Union des Villes et Communes de Wallonie	Silvia De JONGHE
Article 1er, 3 ^o	Union des Villes et Communes de Wallonie	Audrey GIJSENS
Article 1er, 3 ^o	Association de la Ville et des Communes de la Région bruxelloise	/
Article 1er, 4 ^o	Service de la Jeunesse	Françoise CREMER
Article 1er, 4 ^o	Service l'Inspection de la DG Culture	Nuray DOGRU
Article 1er, 5 ^o	Commission Consultative des Organisations de Jeunesse	Vanessa VERMEIREN (COALA)
Article 1er, 5 ^o	Commission Consultative des Organisations de Jeunesse	Jérémie STELLEMAN (les Guides)
Article 1er, 5 ^o	Commission Consultative des Organisations de Jeunesse	Cadeau MUHAYIMANA (Patro)
Article 1er, 5 ^o	Commission Consultative des Organisations de Jeunesse	Leslie RASSON (CJLG)
Article 1er, 5 ^o	Commission Consultative des Organisations de Jeunesse	Coralie HERRY (Arc-en-ciel)
Article 1er, 5 ^o	Commission Consultative des Organisations de Jeunesse	Juliette MASSET (Ocarina)
Article 1er, 6 ^o	Organismes de formation, délégué issu des organisations de jeunesse	Christopher NOTO (Oxyjeunes)
Article 1er, 6 ^o	Organismes de formation, délégué issu des organisations de jeunesse	Pierre DAMAS (SGP)
Article 1er, 6 ^o	Organismes de formation, délégué issu des organisations de jeunesse	Chala DAMRONGRAJASAK (CEMEA)

Article 1er, 6°	Organismes de formation	Christophe LINOTTE (Compas- Format ASBL)
Article 1er, 7°	Pouvoirs organisateurs ou groupements de pouvoirs organisateurs de centres de vacances associatifs non représentés dans les catégories 1° à 6°, actifs en Région bruxelloise	Morgane EEMAN (BAGJE ASBL)
Article 1er, 7°	Pouvoirs organisateurs ou groupements de pouvoirs organisateurs de centres de vacances associatifs non représentés dans les catégories 1° à 6°, actifs en Région de langue française	Marc NIBUS (Dimension Sport ASBL)

Article 2. Monsieur Christopher NOTO est désigné comme président de la Commission générale d'avis relative aux Centres de vacances.

Article 3. L'arrêté ministériel du 13 juillet 2021 portant nomination des membres et du président de la Commission générale d'avis relative aux Centres de vacances est abrogé.

Article 4. Le présent arrêté entre en vigueur le 21 mars 2025.

Bruxelles, le 21 mars 2025.

Vice-Présidente, Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la Jeunesse et des Maisons de Justice,

V. LESCRENIER